

432

Note BIO-COM (73) 87 aux bureaux nationaux  
c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

Réunion de la Commission

Au cours de sa réunion du mercredi 18 et jeudi 19 juillet, la Commission a notamment examiné les points suivants :

1. - Politique agricole commune

Sur la base d'un exposé d'ensemble de M. Lardinois, la Commission a commencé la préparation d'un rapport général sur la politique agricole commune. M. Lardinois a proposé un triple objectif :

- adapter la politique agricole à la nouvelle situation de la Communauté, notamment en raison de l'élargissement,
- améliorer son fonctionnement,
- compléter ses instruments et moyens, compte tenu des développements économiques et des développements sociologiques (préoccupation croissante de la qualité de la vie, défense de l'environnement, etc.).

2. - Politique régionale

La Commission a poursuivi l'étude des propositions de M. Thomson sur le Fonds de développement régional. Les progrès des travaux effectués depuis sa précédente réunion ont fait apparaître que le calendrier annoncé au Parlement (dépôt des propositions avant la fin de juillet) sera pleinement respecté.

3. - Politique dans les domaines de la science, de la recherche, de l'éducation et de l'information scientifique et technique

M. Dahrendorf a présenté un programme en la matière, axé sur la ligne de la résolution du Sommet de Paris. Ce programme prévoit une coordination de plus en plus forte des politiques nationales de recherche, la promotion de la recherche fondamentale par une fondation européenne de la science, le développement d'actions communautaires de recherche, la création d'un réseau européen de diffusion de l'information scientifique et technique et une étude prospective sur le thème "Europe plus 30 ans". La Commission a accueilli favorablement les orientations de M. Dahrendorf dont le programme fera l'objet de mises au point avant adoption définitive.

4. - Concentrations et fusions

Une proposition de règlement sur le contrôle des concentrations, présentée par M. Borschette a été adoptée. Au cours d'une conférence de presse tenue jeudi matin devant la presse accréditée, M. Borschette a précisé la portée de cette proposition (voir notre note P - 37). M. Borschette a ajouté qu'en 1971, il y avait dans le monde 287 entreprises dont le chiffre d'affaires annuel dépassait 1 milliard d'u.c, dont 87 dans la Communauté élargie se répartissant en 71 dans le secteur industriel et commercial, 13 dans le secteur bancaire et 3 dans le secteur des assurances. Si le règlement avait été en vigueur en 1971,

25 concentrations auraient dû faire l'objet d'une notification préalable. M. Borschette a exprimé l'espoir que la proposition pourrait être adoptée par le Conseil dans un délai d'un an environ.

Signalons en outre que le même jour, M. Carpentier, Directeur des services de l'environnement avait tiré les conclusions du Conseil Environnement qui s'était terminé au cours de la nuit. La Commission s'est déclarée satisfaite de l'adoption du programme d'action en matière d'environnement.

5. - Préparation de la conférence avec les EAMA, les pays visés au protocole n° 22 et ceux de l'accord d'Arusha

Cette conférence se tiendra au niveau ministériel les 25 et 26 juillet, au Palais d'Égmont à Bruxelles, sous la responsabilité du Conseil et non de la Commission. Du côté de la Commission, on espère qu'à la fin de la Conférence ministérielle, M. Cheysson sera mis à même de discuter les arrangements pratiques pour les négociations proprement dites qui débiteront en automne avec les différents pays. Il est en effet probable, sans que cela soit certain pour le moment, qu'il y aura en septembre une conférence ministérielle de tous les pays qui décideront de participer aux négociations. Nous vous tiendrons au courant. Je vous rappelle à ce propos que la Commission n'était pas représentée à la conférence de Lagos.

6. - Sur proposition de M. Hillery, la Commission a adopté un bilan de l'exécution de l'article 119 du Traité sur l'égalité des salaires des hommes et des femmes chez les Six, entre 1958 et la fin de 1972. Une communication de presse à ce sujet est en préparation et vous sera envoyée.

7. - La Commission a également discuté de l'accueil fait à la communication sur les orientations de la politique sucrière de la Communauté élargie, dont nous vous avons déjà informé au cours de notre Bio Conseil agricole n°83.

Dans ce contexte, la Commission a également évoqué certaines déclarations de M. Chirac concernant M. Cheysson, déclarations rapportées avec plus ou moins d'exactitude par la presse. A ce propos, la Commission rappelle "qu'elle est un organisme collégial et que ses décisions et propositions engagent par conséquent la responsabilité de l'ensemble du Collège.

La Commission tient d'autre part à souligner que, conformément aux Traités et à la réalité des faits, les membres de la Commission exercent leurs fonctions en pleine indépendance, dans l'intérêt général des Communautés.

Dans l'accomplissement de leurs devoirs, ils ne sollicitent ni n'acceptent d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucun organisme. Ils s'abstiennent de tout acte incompatible avec le caractère de leurs fonctions. Chaque Etat membre s'engage à respecter ce caractère et à ne pas chercher à influencer les membres de la Commission dans l'exécution de leur tâche.

La dernière réunion de la Commission avant les vacances d'été se tiendra mercredi le 25 juillet, toute la journée, et éventuellement le jeudi.

Amitiés

B. OLIVI

P.O.

